

Fleur Pellerin annonce « une loi à brève échéance »

Déclin des ventes, chute des recettes publicitaires, baisse de la diffusion, réorganisation du travail? Lors de son intervention au dîner annuel du quotidien L'Humanité, le 11 septembre, la nouvelle ministre de la Culture Fleur Pellerin a annoncé qu'elle entend apporter des réponses à la mesure de la situation. Ainsi, concernant la distribution de la presse imprimée, une mission de prospective a été lancée. Au sujet de la régulation de la presse, « le gouvernement accueille favorablement la proposition de plusieurs parlementaires, dont Michel Françaix, de légiférer à brève échéance ». Cette proposition de loi abordera aussi le renforcement des fonds propres des titres et proposera de nouvelles formules combinant l'indépendance éditoriale, la réunion de ressources financières et les modes de financement alternatifs. Le même texte permettra « la réforme du statut de l'Agence France-Presse, dans le respect de son autonomie ». D'ores et déjà, le décret du 24 septembre 2014 est venu réformer le fonds d'aide au portage, en créant notamment un soutien aux réseaux de portage dès lors qu'ils sont mutualisés.